FICHE D'INSCRIPTION



Fiche d'inscription avec mentions obligatoires Décret n° 2007-1167 du 02 aout 2007

Cadre réservé au centre de formation	
N° Candidat :	

CONTRAT DE FORMATION – PERMIS HAUTURIER (A remplir lisiblement)

Toute inscription au permis bateau doit être enregistrée auprès des Affaires Maritimes. Un dossier incomplet, illisible ou déposé dans un délai dépassé ne pourra pas être enregistré.

CANDIDAT:	
Nom:Prénom(s	s) :
Né le : A : Adresse : (de réception du permis définitif)	CP :
Le représentant légal si mineur :	
Nom:	Prénom(s):
Téléphone:	Mail:
FORMATION:	
Date d'examen :	
Composition du dossier d'inscription : - Cette fiche d'inscription complétée - La demande d'inscription à une extension du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, complétée - Timbres fiscal dématérialisé 38€ https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp Formules :	 La copie de votre pièce d'identité L'original de votre permis de plaisance côtière 1 photo d'identité conforme en couleur (type CNI, passeport, PAS de photo d'école, PAS de selfie, fond blanc interdit). Le règlement des frais pédagogiques
 - Pack Basic Formation : le kit permis hauturier con sèche, une règle cras, les ouvrages d'apprentissage Affaires Maritimes : 190€/personne - Pack Coaching : ½ journée de cours en salle. Au de l'électronique, calcul de marée, etc. (2 personnes 	et de travail, les suivis et l'inscription auprès des programme : lecture de carte, traçage, utilisation
REGLEMENT : Montant des Options souscrites : Moyen de paiement : □Paiement en ligne □CB	
Signature du représentant légal si mineur :	Fait à Le Signature du candidat

N° d'agrément 056049/2013 Obtention le 28/11/2013 Affaires Maritimes de Auray.

Gérant : Emmanuel LE ROCH – Formateur : Cyril TOUCHARD

SAS SAPHIL / Cardinale Ouest – 35 Cours des Quais, 56470, La Trinité Sur Mer – SIRET 794 609 388 00010

Tel: 02 97 30 10 80 – Mail: contact@bleurivage.com – www.bleurivage.com

Conditions Générales de Vente : Inscription au permis hauturier avec la société SAPHIL - Bleu Rivage

Formation:

La formation dispensée est conforme à l'Arrêté du 28 septembre 2007. Elle comprend une formation théorique de 6 heures en salle de cours.

La formation sera assurée à partir de 1 personnes

Organisation administrative:

L'établissement se chargera de l'enregistrement du dossier d'inscription auprès de l'administration, à partir des documents fournis par le candidat, qui devront être déposés (par mail, courrier ou directement sur place) au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

Le permis définitif lui sera adressé à son domicile, par l'administration, dans un délai de 4 à 8 semaines.

Règlement des sommes dues :

Le candidat s'engage à déposer un acompte de 30% au moment de son inscription. Le solde sera à régler avant le début de la formation. Le paiement pourra s'effectuer en espèces, carte bancaire ou par chèque.

Résiliation du contrat :

En cas de résiliation du contrat par le candidat :

- Annulation plus de **21 jours avant** la date limite de dépôt des dossiers : Le remboursement pourra s'effectuer ou l'acompte sera conservé pour une inscription à une autre session.
- Annulation moins de 21 jours avant la date limite de dépôt des dossiers ou en cours de formation, pour **cause de « force majeur »** (maladie, décès...) : Si le candidat annule/écourte sa formation qui est se déroule dans moins de 21 jours ou que la session est déjà entamée, il aura la possibilité d'intégrer une nouvelle session uniquement si celle-ci n'est pas complète.
- Annulation moins de 21 jours avant la date limite de dépôt des dossiers : Si le client souhaite annuler pour une toute autre raison que celles citées ci-dessus, le montant déjà versé (30% d'acompte) ne sera ni remboursé, ni gardé en crédit pour un éventuel report.
- En cas d'annulation par le **centre de formation**, les sommes versées par le candidat lui seront remboursées ou conservées pour une inscription à une autre session.

SEA BOOK FORMATION AU PERMIS HAUTURIER

Pièces à joindre au dossier :

Merci de nous faire parvenir, au plus tard, 1 mois avant l'examen :

- La fiche d'inscription au centre de formation
- La demande d'inscription à une extension du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur
- 1 timbre fiscal dématérialisé (38€) correspondant au droit d'inscription

- La copie de votre pièce d'identité (le permis de conduire n'étant pas considéré comme pièce d'identité)
- La copie de votre permis de plaisance option côtière
- 1 photo d'identité <u>officielle</u> en couleur (photo conforme : pièce d'identité, passeport... pas de photo d'école).
- Le règlement

<u>L'EXAMEN</u>:

Vous passerez l'examen à la DDTM de Lorient, (Affaires Maritimes), 88 av. de la Perrière, 56100 Lorient.

Il est impératif de vous munir d'une pièce d'identité et de l'original de votre permis côtier.

- une règle de cras,
- une carte vierge spéciale examen hauturier éditée par le SHOM, n°9999
- un crayon à papier
- un compas marine à pointes sèches,
- une gomme,
- et une calculatrice non programmable.

COMPLEMENT DE FORMATION:

Afin de vous accompagner au mieux dans votre formation au permis hauturier nous vous proposons un coaching personnalisé en salle avec notre formateur. Le tarif du coaching de préparation au permis hauturier est de 195€ par personne et par ½ journée de formation (minimum 2 participants).

Au programme de ces cours : lecture de carte, traçage, utilisation de l'électronique, calcul de marée, etc.

Nous pouvons vous proposer un premier cours pour vous aider à démarrer et vous lancer dans la formation et un deuxième cours avant l'examen pour vérifier les acquis et vous entrainer à l'examen.

Lieu de rendez-vous : Bâtiment N° 5, ZA de Kerran à Saint Philibert (route de Locmariaquer). Il est indiqué sur le bâtiment : « Parc de Kerran » « Permis Bateau » « Bleu rivage ».

- RDV 1^{er} coaching :.....
- RDV 2nd coaching :.....

Pour toutes questions merci de contacter le bureau : 02 97 30 10 80.

DATES PERMIS 2025:

- Mardi 29 avril
- Mardi 3 juin
- Mardi 7 octobre